

Personne de confiance

.....

A QUEL MOMENT CHOISIR VOTRE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Vous pouvez choisir votre personne de confiance à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap, à condition d'être majeur.

Dans le cas particulier où vous serez hospitalisé, il vous sera demandé si vous avez désigné une personne de confiance et il vous sera proposé d'en désigner une pour la durée de l'hospitalisation.

Choisir sa personne de confiance est un droit et non une obligation.

Personne de confiance

.....

Documentation de référence :

- ⇒ Code de la santé publique - article L1111-6 (en cas d'hospitalisation)
- ⇒ Code de l'action sociale et des familles - article L311-5-1 (en cas d'hébergement)

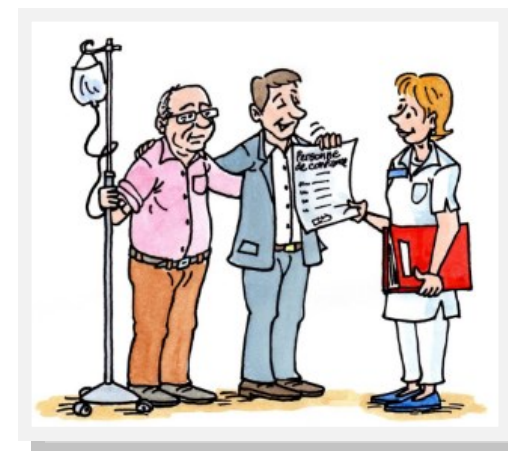
Les documents qui seront remplis et conservés en cas d'hospitalisation et/ou d'hébergement :

- ⇒ Le formulaire de désignation d'une personne de confiance (à remplir obligatoirement).
- ⇒ L'attestation relative à l'information sur la personne de confiance (uniquement en cas d'hébergement).
- ⇒ Le formulaire de révocation de la personne de confiance (à remplir en cas de changement de personne de confiance).



Centre Hospitalier
du Sud Charente

Comment choisir votre personne de confiance ?



Personne de confiance

A QUOI SERT UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

- La mission de votre personne de confiance ne concerne que votre santé.
- Elle n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il vous arrive quelque chose.



ACCOMPAGNEMENT

Lorsque vous ne pouvez exprimer votre volonté, elle peut vous accompagner dans votre parcours médical (consultations, décisions...).



DIRECTIVES ANTICIPEES

Elle transmet ou indique où trouver vos directives anticipées si vous ne pouvez plus vous exprimer .



MISSION DE REFERENT

Si vous ne pouvez plus vous exprimer, elle devient l'interlocuteur de référence du personnel médical concernant vos volontés.

QUI PEUT DEVENIR MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

Toute personne en qui vous avez confiance.



Parents - proches



Médecin traitant

- Il est possible de changer de personne de confiance.
- La nouvelle personne de confiance se désigne par écrit ou par oral devant deux témoins.
- Il faut prévenir l'ancienne personne de confiance et les autres personnes qui détiennent son nom qu'elle n'a plus ce rôle et détruire les documents la concernant. .

QUELS SONT LES CRITERES POUR UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?



CONFIDENTIALITE

Elle n'a pas le droit de révéler à d'autres personnes les informations médicales qu'elle a pu recevoir ni le contenu de vos directives anticipées.



CONFIANCE

Vous pouvez lui faire confiance pour s'exprimer à votre place si vous ne pouvez plus vous exprimer en fin de vie.



COMPREHENSION

Votre personne de confiance doit comprendre vos volontés afin de les transmettre de façon précise et fidèle.

- La personne que vous désignez doit donner son accord pour devenir votre personne de confiance.
- En donnant son accord elle doit savoir qu'elle s'engage vis-à-vis de vous.
- Elle doit signer le formulaire la désignant.